

plus forts ENSEMBLE

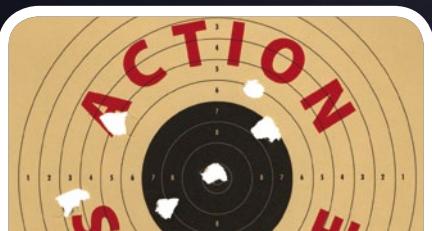
JOURNAL DES SYNDIQUÉS DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT



RÉGULATION FINANCIÈRE
Où en est-on ?



PROTECTION SOCIALE
Banque de France



ACTION SOCIALE
Budget 2010



RéATE :
Une réforme
destructrice !

AU SOMMAIRE

- 02 • Édito
- 03 • Régulation financière : où en est-on ?
- 05 • Premières considérations suite au 49e congrès
- 06 • 1989 et après...
- 07 • Accord banque de France sur la protection sociale
- 08 • la réforme territoriale de l'État (RéATE) aux Finances
- 11 • UFR
- 12 • Action sociale : budget 2010
- 13 • Égalité Femme-Homme
- 15 • Congrès du syndicat de l'INSEE
- 16 • Walter : retour en résistance
- 16 • 10 propositions pour sortir de la crise

MENTIONS LÉGALES

Directeur de la publication :
Christophe DELECOURT

Imprimé par ALLIAGES • 115 av
Raspail • 94250 GENTILLY
Tél : 01 41 98 37 98

Numéro de commission paritaire :
1009 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT.
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 48 18 82 21
Fax : 01 48 18 82 52
Courriel : finances@cgt.fr
Internet : www.finances.cgt.fr

Prix : 0.20 €

UNE FÉDÉRATION POUR PLUS DE PROGRÈS SOCIAL.



Édito

Et si ensemble on faisait tomber le mur de l'argent !...

Utopie, railleront certains, drapés dans leur « *réalisme* » et leur force immobile. Et pourtant... N'est-ce pas ce même qualificatif qu'ont dû entendre des années durant les militants de la liberté dans les pays de l'Est ? Pourtant, fin 89, sous les coups de butoir de femmes et d'hommes volontaires, le mur de Berlin s'écroule, ouvrant la voie à l'effondrement d'un système réputé inébranlable.

L'espoir, né de la chute du mur, a toutefois été de courte durée. Passée l'euphorie de la liberté retrouvée, la réalité d'un capitalisme triomphant s'est imposée, brisant les quelques acquis sociaux. Derrière le mur de Berlin se dressait, plus infranchissable encore, le mur de l'argent !

Vingt ans après, la crise a montré combien les fondations de ce mur étaient fragiles et reposaient notamment sur une répartition des richesses profondément inégalitaire. La panique qui s'est emparée un temps des marchés financiers et de l'ensemble de l'élite politico-financière mondiale témoigne qu'à leurs yeux le risque était bien réel d'un effondrement du système et des profits qu'ils en tirent.

Mais si, comme s'en alarme le président de l'autorité de surveillance des marchés britanniques, « *la finance n'a pas retenu les leçons de la crise* », n'est-ce pas précisément parce que les peuples, et plus particulièrement les travailleurs, n'ont pas réussi à ouvrir une brèche durable dans un mur de l'argent dont ils sont les victimes quotidiennes (pression sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail...) et pour la consolidation duquel ils sont mis à contribution (plans sociaux, réduction des dépenses sociales, démantèlement des services publics, fiscalité de plus en plus inégalitaire...) ?

Mais, il n'est pas trop tard. Les alternatives existent pour avancer vers une économie au service des femmes et des hommes et respectueuse de la planète. À nous donc de les rendre crédibles.

C'est la tâche que s'est fixée la fédération des Finances CGT. Car oui, nous en sommes persuadés, unis et déterminés, nous pouvons renverser le mur de l'argent et changer la vie ! Et tel est le vœu que nous formulons, suite au congrès de la CGT et à l'orée d'une nouvelle année, que nous souhaitons riche en mobilisations et porteuse d'un monde meilleur pour l'humanité.

Régulation financière : où en est-on ?

Le marché a failli, vive le marché !

La crise financière a mis en évidence ce que nous disions depuis longtemps, à savoir que la déréglementation financière conduisait à la catastrophe et qu'il était urgent de renforcer et d'élargir la réglementation et la supervision du système financier.

Sous la pression des événements, des engagements en ce sens ont été pris par la plupart des gouvernements, notamment dans le cadre du G20, et, en Europe, un certain nombre de réformes législatives ont été mises en chantier. On peut craindre toutefois, une fois le plus gros de l'orage passé (pour les banques, pas pour les salariés...), que ces engagements ne demeurent en grande partie lettre morte et que ces réformes ne s'enlisent sous la pression des acteurs financiers désireux de revenir au plus vite à leurs anciennes pratiques, au « *business as usual* » si rémunérateur pour eux.

Il suffit pour s'en convaincre de voir avec quelle rapidité les banques, revenues à meilleure fortune, se sont empressées de rembourser les aides publiques massives qui leur avaient été accordées afin de n'être tenues à aucun engagement envers leurs créanciers publics, même si ceux-ci n'ont jamais été très exigeants. Quand on voit le marché des produits dérivés, largement hors du champ de la régulation financière, retrouver ses niveaux record d'avant crise, les profits des banques repartir à la hausse, grâce précisément aux

activités de marchés, et ces établissements renouer avec leurs anciennes pratiques de rémunération et de distribution de bonus, y compris en défiant les autorités politiques, on comprend que les acteurs financiers ne sont pas prêts à accepter un plus grand encadrement de leurs activités. Au-delà des rodomontades de

certains responsables politiques, jetant leur vindicte sur quelques boucs émissaires et affichant leur volonté de prendre quelques mesures (paradis fiscaux, bonus...) d'autant plus médiatisées que leur impact est faible car aisément contournables, l'ardeur interventionniste des gouvernements à effectivement ➤

En France, création d'une Autorité de contrôle prudentiel

Afin de mieux préserver la stabilité financière et renforcer la protection des consommateurs, le gouvernement a décidé de fusionner les autorités d'agrément et de contrôle des banques et des assurances. Les quatre entités existantes - le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), la Commission bancaire, le Comité des entreprises d'assurance (CEA) et l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) – seront remplacées courant 2010 par une Autorité de contrôle prudentiel unique qui en reprendra l'ensemble des missions. Elle disposera en outre d'une mission explicite de contrôle des produits financiers, à exercer en coopération avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) et la Banque de France.

Cette nouvelle autorité sera adossée à la Banque de France et sera présidée par son Gouverneur. Elle n'aura pas la personnalité morale mais jouira d'une relative autonomie, confortée par une ressource budgétaire propre qui sera alimentée par une contribution des organismes assujettis.

Elle sera dirigée par un collège au sein duquel les professionnels de la finance seront largement représentés mais où ne devrait être présent aucun représentant des salariés, ce qui constitue un recul, dénoncé par la CGT, par rapport à la situation qui prévalait jusqu'à présent au CECEI et au CEA.

Une telle configuration pose clairement la question de l'indépendance de cette Autorité par rapport aux entreprises qu'elle sera chargée de contrôler.

► tendance à s'émuosser.

Aux États-Unis, Barack Obama demeure très prudent sur la réforme de la régulation financière, se contentant de rappeler aux banquiers, qu'il qualifie de « *chats gras* » (fat cats), leur obligation morale, face aux contribuables qui leur ont sauvé la mise, de soutenir la reprise en assouplissant l'octroi de crédits.

En Europe, la Commission européenne a proposé une nouvelle architecture de la supervision qui repose sur la création d'un Comité du risque systémique, adossé à la Banque centrale européenne, et sur la mise en place d'un Système européen des superviseurs financiers, composé des superviseurs nationaux et de trois Autorités européennes, pour les banques, les assurances et les marchés financiers.

Cette réforme va plutôt dans le bon sens mais le Conseil des ministres, sensible aux sirènes de la City, a sensiblement rogné les ailes de ces nouvelles instances, tout comme

il semble avoir renoncé à l'idée, proposée par la Commission et fortement appuyée par la Confédération européenne des syndicats, d'y associer les représentants des salariés et des consommateurs.

De même, si au plus fort de la crise financière, tout le monde s'accordait sur la nécessité de réglementer les fonds spéculatifs et les fonds d'investissement, le discours dominant vise plutôt aujourd'hui à ne pas trop entraver leur activité. Le projet de directive proposé sur ce thème par la Commission, déjà très timoré, semble ainsi devoir encore être assoupli par le Parlement européen. Ces évolutions n'ont rien d'étonnant même si elles sont lourdes de conséquences pour l'avenir. Le moment de panique passé, les acteurs financiers ont su se ressaisir pour défendre leurs intérêts.

À nous, salariés, d'en faire autant et d'imposer par le rapport de force que la finance soit remise à sa place et sous contrôle public ! ■

Tour de passe-passe des paradis fiscaux

Lors du G20 de Londres, en avril dernier, Nicolas Sarkozy s'était enorgueillit d'avoir lancé l'offensive contre les paradis fiscaux. Et à la veille du G20 de Pittsburgh, en septembre, il a pu claironner qu'il n'y en avait plus. Prouesse ou entourloupe ?

En fait, le G20 a décidé de publier la liste des paradis fiscaux en les menaçant de sanctions. Il s'est appuyé pour cela sur les recensements de l'OCDE, qui ne prennent en compte que le degré de coopération fiscale et non la faiblesse de la fiscalité ou le laxisme de la réglementation financière.

Effet immédiat : la liste noire des États non coopératifs s'est vidée en quelques heures au profit de la liste grise recensant les États promettant de respecter les principes de l'OCDE. Mais celle-ci a également rapidement fondu dans la mesure où il suffit, pour figurer sur la liste blanche des États coopératifs, de signer 12 conventions d'échange de renseignements fiscaux avec d'autres pays.

Les paradis fiscaux se sont donc empressés de signer entre eux de tels accords qui ne les engagent qu'à répondre à des demandes précisément ciblées.

Il n'y a donc plus aujourd'hui de paradis fiscaux, au sens de l'OCDE, et les banques françaises peuvent sans rire s'engager à s'en retirer.



49e congrès de la CGT

L'espoir et l'ambition de jours meilleurs

Du 7 au 11 décembre dernier, se tenait à Nantes le congrès de l'ensemble des syndicats de la CGT. Si tous (22000 bases organisées) ne pouvaient être formellement présents, les 1000 délégués qui les représentaient se sont réunis pour débattre et définir les orientations de la CGT pour les 3 années à venir.

Dans son rapport introductif, Bernard Thibault a dénoncé la politique actuelle menée par le gouvernement et le patronat. Au sujet de la crise, il a réaffirmé les positions de la CGT soulignant notamment : « *Nous ne cherchons pas des boucs émissaires. Nous mettons en cause un système [...] au lieu de considérer l'argent comme un fin en soi, nous voulons le mettre au service de la satisfaction des besoins humains fondamentaux : la préservation de la planète, l'alimentation, la santé, l'habitat, la culture, la communication, l'information. Répondre à ces besoins nécessite de reconSIDérer le travail, sa place, son rôle, son contenu.* »

Après 4 jours de discussions, et au terme de débats contradictoires, critiques et néanmoins constructifs, l'activité des 3 années passées a été approuvée à 77,29 %. L'orientation proposée et amendée a été, quant à elle, votée à 78,5 %.

Par ailleurs, la nouvelle direction de la CGT est élue avec notamment 3 camarades issues des Finances : Marie-Laurence BERTRAND du Trésor présentée par la fédération, Marie-Josée KOTLICKI des Impôts présentée par l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens et Sabine GENISSON du Trésor,

présentée par l'union départementale des Alpes-Maritimes.

De ce congrès, il ressort que les délégués ont fait le choix de porter de manière offensive les ambitions des salariés actifs, quel que soit leur statut, et des retraités : celles de l'égalité et de la parité, de la jeunesse, de la démocratie, de l'efficacité, de l'unité, de la solidarité et des conquêtes sociales.

Le congrès a également décidé d'engager une grande campagne nationale pour promouvoir la place, les missions et le développement du service public afin de mieux répondre aux besoins sociaux de toutes et tous. Une décision qui répond notamment aux critiques formulées par les délégués des différents secteurs de la fonction publique.

Le congrès appelle maintenant tous ses syndicats à construire, dans l'unité et le rassemblement le plus large possible, une force de résistance et de propositions qui porte l'espoir et l'ambition de jours meilleurs. ■

LES VOTES

ORIENTATION (GLOBALE)

Les délégués ayant participé au vote représentent **511 817 voix**.

Abstentions : 34 378 (6,7 %)

Exprimés : 477 439 (93,3 %)

Pour : 374 934 (78,5 %)

Contre : 102 505 (21,5 %)

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Les délégués ayant participé au vote représentent **516 496 voix**.

Abstentions : 39 858 (7,72 %)

Exprimés : 476 638 (92,28 %)

Pour : 368 414 (77,29 %)

Contre : 108 224 (22,71 %)

RAPPORT FINANCIER

Nombre de délégués participant au vote à main levée : 982

Abstentions : 63 (6,41 %)

Pour : 878 (95,54 %)

Contre : 41 (4,46 %)



1989 et après...

Il y a 20 ans, se déroulait entre juin et décembre, le plus grand conflit social qu'aient connu les Finances depuis bien longtemps. Vingt ans après, il n'est pas facile d'en mesurer aujourd'hui la portée. Pourtant, même les plus jeunes agents en ont forcément entendu parler, tant ce conflit aux Finances a marqué les esprits.

C'est donc à un retour sur ce passé, bien présent par nombre d'aspects, que les syndicats des Finances étaient conviés, ce 1er décembre dernier, à l'occasion de deux tables rondes placées sous l'égide des quatre principales fédérations syndicales de Bercy (CGT, Solidaires, FO et CFDT).

Cette première tentative de travail collectif a largement démontré que le recul du temps permettait aussi de stimuler des regards rétrospectifs produisant analyses réfléchies et sincères, sans rechercher l'unanimité. Jean-Marie Pernot, chercheur en sciences sociales et André Narritsens, historien, tous deux anciens responsables syndicaux et acteurs de ce conflit, ont avec toute la rigueur nécessaire introduit brillamment les échanges qui ont suivi.

Une première « *table ronde* » réunissait en effet des anciens premiers responsables syndicaux de l'époque et le conseiller social de Pierre Berégovoy, ministre des Finances, et de Michel Charasse, secrétaire d'État au Bud-



De gauche à droite : C. Delecourt (CGT), G. Gourguechon (Solidaires), F. Muller (Conseiller social de Bercy en 1989), J. Lesueur (FO), M. Monteil (FO), JM Pernot (IRES), P. Lecliezio (CFDT), JC Le Duigou (CGT)

get, cette année là.

Un très riche exposé de Jean-Marie Pernot, replacait les origines et les caractéristiques de la lutte des Finances de 1989 dans le cycle des conflits sociaux de la deuxième moitié des années 80. Le débat qui a suivi a permis de mieux comprendre la dynamique de ce conflit dans le contexte de l'époque.

Outre les représentants des fédérations syndicales, messieurs André Barilari et René Barbery respectivement anciens directeurs de la DGI et de la DGCP étaient présents lors de la deuxième table ronde introduite par André Narritsens.

Ce deuxième débat a permis de

mettre en évidence les effets à court, moyen et long terme de ce conflit, tant dans l'administration que dans les syndicats.

Cette journée, qui n'avait pas vocation à célébrer un anniversaire, se voulait, modestement, la première étape d'un travail qui reste encore largement à entreprendre de la part des chercheurs.

En guise de conclusion de cette journée, l'appel à la conservation et à la mise à disposition des archives syndicales et administratives y contribuera sans nul doute. Un mot enfin pour se féliciter du climat chaleureux qui a marqué cette initiative, entre les différentes fédérations.



Mutuelle de santé

Une victoire de l'unité syndicale à la Banque de France !

L'Assurance maladie à la Banque de France est en pleine mutation. Après la suppression du régime particulier de Sécurité sociale en 2008, c'est au tour de la complémentaire santé de faire l'objet d'une profonde réforme. Tous les syndicats viennent en effet de signer un accord d'entreprise instaurant une mutuelle obligatoire en lieu et place de l'ancienne mutuelle facultative.

Cet accord :

- améliore le niveau global des prestations ;
- diminue les cotisations des actifs et de leurs ayant droits grâce à un financement par la Banque à hauteur de 48 % pour les agents et de 35 % pour les conjoints et les enfants. Le calcul de la cotisation, basé sur le revenu brut fiscal annuel, garantit l'équité du système de financement. Le montant des cotisations est défiscalisé ;
- maintient un régime facultatif pour les retraités et leurs ayant droits, financé par la Banque à hauteur de 35 %, avec une hausse limitée de la cotisation. C'est la grande spécificité de ce régime par rapport à la plupart des mutuelles complémentaires santé obligatoires d'entreprise. Non seulement, l'employeur finance plus d'un tiers du régime des retraités, mais il en garantie la pérennité en en provisionnant chaque année le risque. À titre d'exemple, pour l'exercice 2009, la Banque provisionne ainsi à ce titre 177 millions d'euros ;
- maintient les activités de prévention et d'action sociale ;
- assure le maintien, partiel, d'emplois statutaires pour faire le lien avec le prestataire ;
- inscrit la couverture sociale complémentaire dans la durée, que ce soit pour les actifs ou pour les retraités puisque cet accord est à durée indéterminée.



Ces résultats ne sont pas tombés du ciel. Ils résultent d'une année de négociations intensives qui ont menacé d'avorter à plusieurs reprises à cause des divisions syndicales. Mais à chaque fois, la CGT a œuvré, avec succès, pour que les sept syndicats présentent un front commun face aux représentants de la Banque.

Tout aussi important, c'est la mutuelle des agents de la Banque, la SMCC, qui sera l'opérateur du nouveau régime, en partenariat avec le groupe mutualiste APRI (qui en assurera la gestion) et la Caisse Nationale de Prévoyance, dernière grande compagnie d'assurance publique (qui servira de réassureur).

Le gouvernement de la Banque avait tenu à soumettre la désignation de cet opérateur à une lourde procédure de mise en concurrence (dans le cadre du dialogue dit compétitif) avec les groupes privés, alors que rien dans la législation ne l'y obligeait.

Finalement, l'offre de la SMCC a été reconnue comme la meilleure.

Cela garantit surtout que les agents de la Banque garderont la maîtrise, par leurs représentants au conseil d'administration de la SMCC, d'un régime qui sera géré en fonction de leurs intérêts et non dans un but de profit maximum.

Tout n'est cependant pas parfait : la possibilité d'adhésion et le subventionnement des agents, actifs ou retraités, employés par les organismes sociaux (restaurants d'entreprise, centres de vacances...), dont le quasi statut a été dénoncé par la Banque, sont des points encore en cours de négociation.

La CGT considère néanmoins qu'il s'agit d'un bon accord dont la conclusion démontre l'utilité et l'efficacité d'une action rigoureuse et tenace, menée dans l'unité syndicale, une leçon que confirme par ailleurs l'annonce d'une augmentation nette des effectifs de la Banque en 2010 (371 recrutements planifiés). ■

La RéATE : Une réforme destructrice

La réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE) fait de la circonscription régionale le niveau de droit commun du pilotage des politiques de l'État sur le territoire. L'échelon départemental est, dans son rôle de mise en œuvre, ainsi placé sous l'autorité hiérarchique de Préfets de région devenus suppuissants. Cette réforme inscrite dans la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), associée à la loi « *mobilité* » et à l'*individualisation de la gestion*, contient tous les éléments de destruction, d'affaiblissement de la fonction publique et des services publics. La nouvelle organisation départementale de l'État concerne pour l'instant la France métropolitaine hors Ile de France.



UNE RÉFORME À MARCHE FORCÉE...

La création de nouvelles directions régionales (DIRECCTE, DREAL...) et départementales interministérielles (DDI) s'accompagne d'un recul sans précédent des moyens du service public et des droits et garanties des agents. Les missions de service public sont mises en cause, comme la protection économique des consommateurs ou le développement industriel, y compris au travers de la disparition programmée d'administrations publiques de l'État. Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement tente de passer sa réforme à marche forcée.

Pourtant, une réforme de cette ampleur mériterait pour le moins un débat démocratique plutôt que les discours « *droit dans ses bottes* » du Premier ministre. Quant au dialogue social, au delà des « *Power-point* » incontournables supports technocratiques de la propagande gouvernementale, il se limite à faire passer des textes dans les CTP sans réel débat sur le fond.



LA FIN PROGRAMMÉE DE MSSIONS NATIONALES ESSENTIELLES...

La RéATE, fondée sur un regroupement des services en un nombre restreint de structures régionales et départementales, répond avant toute autre considération à une démarche de « *gains de productivité* » sur fond de mutualisation des ressources et des compétences.

Cela se traduira mécaniquement par la disparition de directions et d'équipes qui assuraient des missions directionnelles et ministérielles dans des services déconcentrés.

Ainsi laissées à l'appréciation des Préfets, des missions nationales essentielles ne seront plus assurées dans un cadre national cohérent, garant de l'égalité de traitement des citoyens. Les fortes contradictions entre une logique de gestion interministérielle des missions, placée sous la responsabilité des Préfets, et une affectation des emplois par les ministères conduisent à très fortement s'inquiéter de la dotation pérenne d'effectifs indispensables aux objectifs fixés, y compris ceux affichés dans cette réforme.

Il s'agit donc bien de faciliter une déstructuration complète des moyens de l'État (Intérieur, écologie, agriculture, affaires sociales, jeunesse et sports et économie) dans les territoires et d'accentuer les ►



Réformes aujourd'hui initiées au titre de la Réate et ainsi présentées par la direction générale de la modernisation de l'État (DGME)

DOSSIER THÉMATIQUE

► plans pluriannuels de suppressions d'emplois.

UNE « GESTION MANAGÉRIALE » DE PROXIMITÉ ...

La RéATE entend par ailleurs maintenir les principes d'une gestion par corps ministériels telle qu'elle existe aujourd'hui, y compris avec des CAP locales et/ou nationales, avec une gestion interministérielle de service « *managériale de proximité* » qui milite pour une « *harmonisation* » des conditions d'emplois et une « *fluidité* » des parcours professionnels.

Le caractère interministériel de ces directions implique dans un premier temps de distinguer la notion juridique de service qui conditionne le cadre d'exercice des fonctions de l'agent et son positionnement dans une chaîne hiérarchique, avec celle d'affectation budgétaire d'un emploi.

Concrètement, cela signifie qu'un Directeur départemental interministériel pourrait affecter un agent d'un ministère sur un poste relevant d'un autre ministère. Certes, à équivalence de grade nous précise-t-on dans le projet de charte de gestion des DDI.

Le même directeur (« *manager* ») pourrait émettre un avis sur les compétences des agents lors des mouvements d'entrée et de sortie dans son service, ainsi que sur ses mérites lors des propositions d'avancement ou de promotion.

Cerise sur ce gâteau déjà assez indigeste, la prime de performance et de résultat (PFR) constituera à court terme l'unique voie d'harmonisation des différents régimes indemnitaire au sein des nouvelles directions interministérielles !

La RéATE s'illustre aussi par le dogme des réformes précipitées et mises en œuvre sans tenir compte du respect des droits statutaires et des garanties collectives des agents ►



LA RéATE DANS LES DÉPARTEMENTS

Le préfet, représentant du Gouvernement, dirige les services de l'État dans le département, à l'exception de la Direction départementale des Finances publiques et de l'Inspection d'académie qui ne relèvent que partiellement de son autorité, en application des lois de 1982.

Il reste seul chargé de l'ordre public, au sens large, du contrôle administratif des collectivités et de leurs établissements, et de l'exercice des missions régaliennes de l'État.

Pour mettre en œuvre les politiques publiques dans le département, le préfet dispose de la préfecture et des services départementaux qui relèvent de son autorité, et des unités territoriales qui relèvent de son autorité fonctionnelle. Les directeurs interministériels forment avec les membres du corps préfectoral un état major resserré autour du préfet.

Le contrôle de légalité et les fonctions de conseil aux collectivités territoriales évoluent avec un regroupement du traitement des actes des collectivités en préfecture, tout en maintenant le conseil de proximité des sous-préfets d'arrondissement.

Les sous-préfectures ne seront plus organisées sur le modèle de la préfecture mais évolueront vers une administration de missions tournée vers le développement local.

Deux ou trois Directions interministérielles seraient créées en fonction de la taille du département.

- **la direction départementale des territoires** (« et de la mer » dans les départements littoraux);
- **la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations** dans 46 départements sur 88 (schéma à deux directions départementales interministérielles);
- **une direction départementale de la cohésion sociale et une direction départementale de la protection des populations** dans 42 départements (schéma à trois directions).

► dans les services.

Le Premier ministre impose, à marche forcée, une mise en place de sa réforme au 1er janvier 2010 ! Ainsi, en matière d'organisation du travail, on marche sur la tête puisque les dispositions relatives au temps et aux horaires de travail par exemple seraient « harmonisées » par les directeurs (managers !) après avis des CTP locaux de chaque ministère (!) et ce, en l'absence de cadrage national qui, lui, est prévu au plus tard pour la fin du premier semestre 2010.

En matière d'horaires de travail, les directeurs auraient jusqu'au 31/12/2010 pour consulter les CTP locaux (s'ils existent à cette date !).

En règle générale, la question des instances de concertation type CTP et CHS relevant de ces nouveaux services est renvoyée à plus tard !

Ces nouvelles directions interministérielles étant des services déconcentrés rattachés au Premier ministre, un CTPM sera constitué sous sa présidence !

Destructrice des politiques publiques des droits des agents et des citoyens, la RéATE est aujourd'hui combattue par les agents des Finances et leurs organisations syndicales. ■

LA RéATE DANS LES RÉGIONS

Seraient créées trois unités territoriales (UT)* de directions régionales qui remplacent certaines structures départementales actuelles :

- **UT DIRECCTE** - travail et emploi (principalement ex-direction départementale du travail et de l'emploi - DDTEFP);
- **UT DRAC** - culture (ex-service de l'architecture et du patrimoine – SDAP);
- **UT DREAL** - environnement et sécurité industrielle (ex-subdivision de la direction régionale de la recherche et de l'environnement - DRIRE).

* DIRECCTE : direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi ; DRAC : direction régionale des affaires culturelles ; DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

ACTIONS AUX FINANCES

Aux Finances, les agents de la CCRFF ont massivement fait grève le jour de la réunion du CTPM portant notamment sur l'examen du décret de création des DDI. Ces directions départementales interministérielles sont de véritables outils de destruction des missions, des emplois et du service public de proximité dans cette administration. Ce même jour et pour les mêmes causes ceux de la Centrale et de l'Industrie étaient également dans l'action.

Dans le prolongement des actions en cours, la CGT doit s'organiser mieux encore avec les personnels pour inscrire ces mobilisations dans la durée. Les syndicats nationaux sont bien sûr en première ligne pour mettre en œuvre une démarche revendicative et syndicale à la hauteur des attentes des agents. La fédération des Finances avec ses syndicats CCRF et Centrale est à l'initiative. Elle

apporte également sa contribution aux constructions unitaires indispensables dans un cadre Finances et Fonction publique (UGFF CGT).

Pour autant, nous ne pouvons aujourd'hui nous satisfaire de cela. L'enjeu est bien évidemment de construire durablement dans les territoires, dans les régions et départements, une démarche syndicale CGT reconnue par son action solidaire entre ses composantes.

La fédération des Finances CGT appelle tous ses syndicats à œuvrer rapidement et avec force pour la construction de collectifs Fonctions Publiques en lien avec les organisations territoriales de la CGT, conformément aux résolutions adoptées lors du 25e congrès de l'UGFF.

Photo prise lors du rassemblement du 30 novembre 2009



Retraités : prolonger l'action nationale du 16 octobre

De nombreuses actions dans les territoires ont déjà permis de donner un prolongement significatif à l'action nationale unitaire du 16 octobre dernier.

Ce mouvement qui se poursuit marque une étape importante au regard des puissantes manifestations locales sur le chemin de la mobilisation tracé de manière unitaire par l'ensemble des confédérations de retraités et la FGR (à l'exception de FO). Des échéances comme le projet de réforme des retraites (annoncées dès janvier par le gouvernement) ou celle d'avril sur l'augmentation des retraites qui s'annonce déjà misérable, nous permettent à travers ces prolongements sur le terrain d'ancrer encore plus fortement les revendications et l'action.

Ainsi le 2 décembre à Aubagne, les retraités des Finances étaient bien présents dans la manifestation organisée par les USR CGT d'Aubagne et de la Ciotat.

Une première, une réussite pour la centaine de retraités et leurs organisations (CGT et FSU) venus présenter leurs revendications au député de la circonscription. Pour toute réponse, à l'arrivée du cortège, le rideau de fer de son local était baissé...

Bon écho aussi de la préparation de la manifestation départementale du 10 décembre dans le Nord, les inscriptions pour les cars sont plus nombreuses que pour le 16 octobre. Partout, l'UFR doit prendre toute sa place dans ces mobilisations et actions en se rapprochant des USR CGT dans les unions locales ou dans les unions départementales.



**10€
pour 6 numéros**

Vie nouvelle
le journal des retraités CGT.

Abonnez-vous !

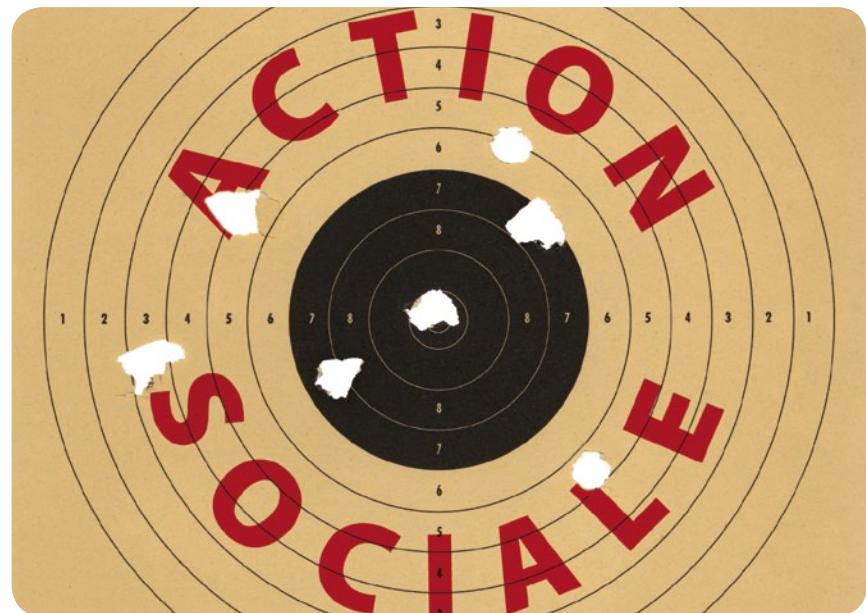
Bulletin d'abonnement sur www.ucr.cgt.fr

Budget 2010 de l'action sociale

Chronique d'une mort annoncée ?

Nous aurions pu être rassurés par les propos du Ministre lorsqu'il affirmait lors du CTPM budgétaire qu'il maintenait globalement les dotations dédiées à l'action sociale : « *réflétant l'attachement que nous portons à l'environnement professionnel, au sens large, des agents de nos Ministères, dans un contexte de réformes et de réorganisation des services, qu'il s'agisse des trois grandes associations (restauration collective, logements et vacances) et de celles gérées directement par la DPAEP et les réseaux sociaux* ».

Mais l'illusion a été de courte durée ! Les documents, qui ont été transmis pour la rencontre budgétaire de l'automne, dévoilent en quelque sorte une supercherie. En effet, si les chiffres reflètent une certaine stabilité depuis deux ans (155 millions d'euros consacrés à l'action sociale), le désengagement de l'État, lui, se confirme. Ce sont les réserves des associations AGRAF (restauration parisienne) et ALPAF (logement et prêts) qui permettent de faire face au financement des prestations d'action sociale et aussi aux investissements immobiliers. La liquidation d'ATRAF (Association des Titres Restaurants), en 2007, présentait un boni de liquidation de 12 millions d'euros. Cette somme aurait pu permettre de financer une revalorisation du titre restaurant (0,05 % d'augmentation en 13 ans !). Mais elle a été réintroduite globalement dans les budgets 2008 et 2009. La trésorerie d'AGRAF a été amputée en 2008 d'un montant de 5,2 millions d'euros pour financer la réhabilitation des restaurants parisiens Dausmesnil-Diderot, alors même que l'association présentait un projet de budget



2009 en déficit de 1,8 million d'euros, rendant caduc l'engagement pris en CNAS de financer le surcoût lié à la décision gouvernementale d'introduire un pourcentage de denrées Bio dans la restauration collective.

Quant à ALPAF, l'association se voit pour 2010 prélever 5 millions d'euros sur sa subvention, après 1,5 million l'an dernier (au total 8 millions d'euros par rapport à 2007 !). Il faut rappeler que le logement est une priorité absolue et affichée pour nos Ministères depuis déjà plusieurs années. Souvenez-vous, en 2004, une décision Ministérielle d'atteindre un parc de 10 000 logements en Ile de France avait été prise. Le problème ? Aucun délai n'a été fixé !

L'arrivée de représentants des personnels au sein de l'association avait permis de définir des objectifs précis : 10 000 logements en Ile de France dès 2013/14, 4 à 500 en province et également d'ouvrir de nouvelles

prestations en matière d'aides et de prêts, sous condition bien entendu du maintien des subventions.

Et bien tout cela est à oublier pour « *cause de contexte budgétaire de plus en plus contraint* ».

S'agissant des vacances/loisirs, alors que la fréquentation est en hausse grâce aux efforts faits par EPAF en matière de communication, il va falloir dorénavant optimiser au regard des moyens alloués et si nécessaire contingenter les prestations ou augmenter les tarifs.

Et une fois les caisses vidées, comment faire ? Les subventions 2011 seront-elles à la hauteur des besoins ? La réponse est claire : « *l'État n'est pas en mesure de respecter ses engagements de programmation triennale, alors au delà...* ». Plus que jamais, notre fédération entend mener bataille avec les personnels pour le financement d'une action sociale au service de la satisfaction des besoins.

Une cellule de prévention contre les discriminations

Les directions d'entreprises mais aussi des ministères peuvent déployer des trésors de créativité pour ne pas changer l'organisation du travail, penser le collectif en multipliant les groupes de travail, en passant de longues séances sur la mise en place d'indicateurs, de cellules d'écoute... Elles sont prêtes à en faire beaucoup dans ce sens afin de se dédouaner de leurs obligations de prévention.

Si certaines de ces pratiques ne font pas de bien mais ne font pas de mal non plus, d'autres culpabilisent les salariés déjà fragilisés (formations de développement personnel, chèques psy, observatoires, etc). Elles ont pour but d'éviter de mettre en cause la responsabilité de l'employeur.

Mais, c'est surtout l'organisation du travail qu'il faut d'abord modifier radicalement. La réflexion doit s'engager sur les valeurs du « *vivre ensemble* », de sociabilité, des droits et des moyens de l'exercice de la démocratie dans l'entreprise, nos administrations et nos établissements.

Pour la CGT, il est important de toujours revenir aux principes de prévention et d'insister sur la prévention primaire en vertu de l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur.

C'est au nom de ce principe que seule la fédération des Finances

CGT a exigé et obtenu, au dernier CHS Ministériel du 03 décembre, la présentation du dispositif « *Cellule prévention discrimination* » mis en place à Bercy dans le cadre de la démarche engagée pour obtenir le « *label diversité* ».

Nous avons rappelé les

recommandations de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) et de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans la mise en place de dispositifs d'alerte (n° vert, adresse mail, observatoire, cellules d'écoute...) :

- l'implication des représentants des personnels est indispensable ;
- ce dispositif doit permettre l'anonymat ;
- les réclamations doivent être traitées de manière effective ;
- le dispositif doit être indépendant par rapport à la hiérarchie.

À ce jour, les organisations syndicales n'ont eu droit qu'à une simple information et n'ont jamais pu faire valoir les droits et garanties des agents dans la mise en place de cette cellule.

Le dispositif d'alerte qu'il soit par mail ou par téléphone est nominatif et ne permet pas l'anonymat.

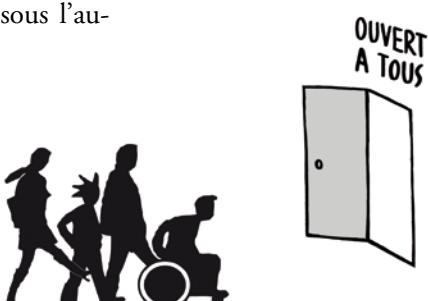
S'agissant de l'indépendance hiérarchique les informations données au dernier CHSM précisent qu'il s'agit d'une « *petite* » équipe sous l'autorité du secrétariat général et donc supposée indépendante des directions de Bercy... Enfin, la cel-

lule à ce jour n'a reçu que quelques appels. Un bilan sera tiré dans les six prochains mois.

Notre fédération invite les personnels des administrations de Bercy et des établissements semi-publics à saisir en priorité les militants en cas de discriminations.

Ils disposent de leviers spécifiques, droit d'alerte, action en substitution (action en justice) pour lutter contre toutes formes de discriminations (âge, sexe, origine, situation de famille, orientation sexuelle, mœurs, apparence physique, handicap, état de santé ou de grossesse, patronyme, convictions politiques religieuses ou syndicales...).

Notre fédération fera pleinement usage des pouvoirs d'actions dont elle dispose pour agir sur les cas de discrimination individuelle ou collective. C'est pourquoi nous ferons de ce thème revendicatif une de nos priorités en 2010.



**L'égalité,
ça s'affiche et
ça s'applique.**

HALDE
08 1000 5000
www.halde.fr

Haute Autorité
de Lutte contre
les Discriminations
et pour l'Égalité



Femmes/hommes Ensemble, toujours plus forts

La CGT a réaffirmé lors de son 49e congrès, dans ses orientations, sa volonté de lutter efficacement contre le développement d'inégalités profondes au sein du monde du travail et tout particulièrement entre les femmes et les hommes. Notre fédération s'inscrit pleinement dans cette résolution partie intégrante de nos revendications.

C'est bien dans cet esprit de conquête que les militants du secteur semi-public ont pu imposer leurs revendications dans des chartes et accords (Banque de France, Caisse des dépôts et consignations, Oséo). S'agissant des administrations de « Bercy », notre fédération avait demandé au CTPM en décembre 2007 que soit mis en place un groupe de travail « égalité ». Nous avons réitéré cette demande par lettre en octobre 2008. C'est pourquoi, nous avons pris acte de la mise en place du comité consultatif pour la diversité et l'égalité en février 2009. Nous avons donc participé aux travaux du groupe de travail du CTPM du 05/05/2009 et des groupes de travail « informels » sur l'égalité entre femmes et hommes qui ont suivi.

Lors de ces groupes de travail, la fédération des Finances a été force de propositions notamment sur des mesures de court, moyen et long termes exigeant un volet budgétaire ambitieux.

Ces discussions ne doivent en aucun cas se contenter de déboucher sur de simples déclarations de bonnes intentions qui pourraient se circonscrire à des campagnes de communication par exemple.

Ceci étant, nous avons obtenu :



- Un bilan annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Le principe d'enquêtes complémentaires a été retenu et trois pistes ont été identifiées :

- l'étude de l'évolution d'une cohorte de lauréats des concours de catégorie C à la DGFiP depuis une vingtaine d'années pour apprécier les éventuels retards ou blocages dans la carrière des femmes,
- la mise en place d'une enquête sur l'articulation entre vie professionnelle et contraintes familiales auprès d'un échantillon représentatif de femmes et d'hommes,
- la conduite d'enquêtes sur certains métiers ou fonctions à « dominante masculine ».

Les premières réflexions ont porté

sur :

- la composition et la formation des jurys ;
- les promotions par liste d'aptitude et tableau d'avancement ;
- la place des femmes dans l'encadrement supérieur ;
- l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prise en compte de la parentalité ;
- les enjeux de formations.

Un point d'étape sera restitué au premier trimestre 2010.

Toute forme de ségrégation renforce le sexismme. Au contraire la mixité est un instrument d'apprentissage indispensables à la conquête de l'égalité. Pour la CGT, l'égalité entre les femmes et les hommes reste une bataille de tous les instants. L'égalité reste à gagner dans l'entreprise, dans le travail : c'est ce qui fera avancer l'égalité dans toute la société. ■

CGT INSEE : CONGRÈS

Pour la défense de la statistique publique

Le congrès de la CGT Insee s'est tenu fin septembre - début octobre 2009 à Dijon. « *Plus forts ensemble* » publie un entretien avec Ludovic Bourlès et France-Line Mary-Portas secrétaires généraux nouvellement élus.

QUELLES SONT LES MISSIONS DE L'INSEE ?

L'Institut national de la statistique et des Études Économiques fait partie du ministère de MEIE. L'Insee a pour mission de collecter des données statistiques (auprès des ménages, des entreprises...) de les analyser et les diffuser. Le but est d'alimenter le débat social par le calcul de l'évolution des prix, de la croissance,... Pour effectuer la collecte et les études, l'Insee est implanté dans toutes les régions. Une des particularités de l'institut statistique français est qu'il prend en charge la formation de ses agents et produit des études.

L'Insee coordonne l'ensemble du système statistique public (les services statistiques ministériels).

En tant que service public, l'Insee a pour mission de garantir une indépendance totale de ses productions, ainsi que l'impartialité des résultats.

QUELS SONT LES ENJEUX REVENDICATIFS ACTUELS ?

L'annonce de la délocalisation d'une partie des travaux de l'Insee sur Metz a provoqué une lutte sans précédent dans notre secteur. En effet, ce projet de délocalisation, a fortiori sans moyens pour le réaliser, se traduirait par un affaiblissement considérable des établissements régionaux actuels (qui regroupent les 3/4 des agents). Pendant près de 9 mois cette mobilisation permanente a consisté en une guérilla tant en interne à l'Insee, qu'en externe vers les médias, les instances concernées par la statistiques et en lien avec les initiatives conver-

gentes. Les élus ont été saisis dans toutes les régions. Ils ont été nombreux à répondre favorablement. Ainsi, trois députés, de la majorité et de l'opposition, ont saisi le premier ministre en soulignant les dangers du projet. Malgré l'ampleur de cette mobilisation, le projet présidentiel de délocalisation reste maintenu.

Dans ces circonstances la direction de l'Insee met en œuvre, de force, un projet pour 2015 d'un Insee très affaibli dans les régions, et sans innovation au point de vue des travaux. La mobilisation continue !

QUELS ÉTAIENT LES ENJEUX DU CONGRÈS ?

Un point a été fait sur le mouvement Liyannaj Kont Pwofitasyon par une camarade Guadeloupéenne. Ensuite, nous avons tiré un bilan mitigé des mouvements de début d'année, ainsi que sur les stratégies de mouvements à adopter à l'avenir.

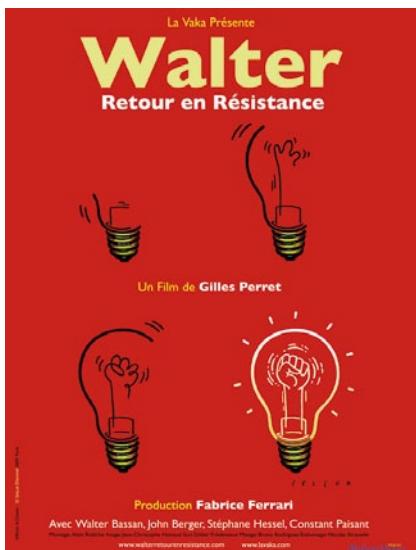
Des débats spécifiques ont porté sur : les carrières, le handicap, les précaires-enquêteurs, l'informatique, les statistiques locales, l'avenir des services statistiques ministériels...

L'Insee emploie plus de 1000 enquêteurs sur un statut précaire. Le congrès a soutenu la demande d'un statut décent. Les réorganisations de l'informatique dans le cadre de la délocalisation menacent un établissement situé à Aix en Provence. Le congrès a revendiqué la pérennité de cette structure.

Sur les statistiques locales, notre revendication est que les niveaux locaux soient alimentés en statistiques et en études tout comme le niveau national.



Au centre : Ludovic Bourlès et France-Line Mary-Portas secrétaires généraux nouvellement élus

CINÉMA**Walter, retour en résistance**

savoie, et mène une vie pour le moins active. D'écoles en manifestations, de discours engagés en témoignages de la guerre, Walter continue son long combat, fait de petites batailles, contre toutes les formes de démagogies, d'injustices et d'oppressions. De même que lorsqu'il avait 18 ans, et qu'il « jouait » comme il dit, à distribuer des tracts anti-fascistes dans les rues commerçantes d'Annecy alors occupée, Walter agit en écoutant son cœur. « *Je n'ai pas changé* », comme il se plaît à rappeler. Partageant ces mêmes « *raisons du cœur* », Gilles Perret réalise ici un portrait vivant de cet homme calme et insurgé. Nous sommes invités à les suivre en passant du Plateau des Glières à Dachau, à faire des retours en arrière pour mieux comprendre l'Histoire, à partager leurs inquiétudes face à un monde où l'inégalité et l'injustice gagnent sans cesse du terrain, à poser les questions qui fâchent... Sans prétention, et avec la même simplicité et constance que Walter, ce documentaire révèle l'actualité, l'importance, et la nécessité, d'une résistance au quotidien. ■

Propos tenus par Denis Kessler, alors numéro 2 du MEDEF aux côtés d'Ernest Antoine Seillières.
Extraits de Challenge, 4 octobre 2007.

« Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde ! Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie. [...] Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! »

LIVRE**10 propositions pour sortir de la crise**

De quelle crise parle-t-on ? Celle des banques ? Celle qui génère des suppressions d'emplois par millions dans le monde entier ? Le séisme qui secoue l'économie mondiale depuis l'été 2008 prend sa source dans un modèle de développement fondé sur la dévalorisation du travail et sur d'énormes dégâts sociaux et écologiques.

Pour sortir de cette spirale, on parle de moraliser le capitalisme mais rien n'est fait pour en finir avec les exigences de rendements financiers démesurés qui détruisent les emplois ni pour contrôler réellement l'action des banques et l'usage des fonds publics. Cet ouvrage formule dix propositions pour favoriser un développement humain durable et inventer ainsi une autre réponse à la crise financière et économique. Sans recommencer comme avant...

Nasser Mansouri-Guilani est responsable des activités économiques de la CGT, membre du Conseil économique, social et environnemental et membre de la direction de notre fédération.

Jean-Christophe Le Duigou ancien secrétaire de la CGT, membre de la Commission économique de la Nation et du Conseil d'orientation du Fonds stratégique industriel.

**10 PROPOSITIONS
POUR SORTIR DE
LA CRISE**
**SANS RECOMMENCER
COMME AVANT !**

NASSER
MANSOURI-GUILANI
JEAN-CHRISTOPHE
LE DUIGOU

